

Johns Hopkins Center for Humanitarian Health (CHH) – Lancet Commission sur la santé, les conflits et les déplacements forcés:

La santé dans un monde de crises et d'impunité

ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES POPULATIONS TOUCHÉES

Contexte

Les conflits armés alimentent des crises sanitaires humanitaires prolongées dans les pays touchés et provoquent des déplacements forcés de populations à grande échelle. Le nombre de décès liés aux conflits a presque doublé entre 2021 et 2024, et plus de 123 millions de personnes vivent désormais en situation de déplacement forcé. En 2026, on estime que 239 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, mais seule une faible proportion d'entre elles recevra probablement des soins permettant de sauver des vies.

Les atteintes à la santé et aux droits humains se multiplient dans un contexte d'impunité croissante. Ces violations traduisent des manquements aux obligations qui incombent aux acteurs concernés; elles ne constituent pas des conséquences inévitables des conflits armés. Le système censé assurer leur protection est défaillant, fragmenté, politisé, insuffisamment doté en ressources et inéquitable.

La Commission CHH–Lancet sur la santé, les conflits et les déplacements forcés a été créée en 2024 pour **traiter** la question des défaillances croissantes du système humanitaire et de leurs effets sur la santé des populations touchées par les conflits armés et les déplacements forcés.

Recommandations générales

1. Inverser les rapports de pouvoir: transformer la gouvernance humanitaire et rendre opérationnelles la localisation et la décolonisation.

- Transférer la gouvernance, les financements et le pouvoir décisionnel aux communautés touchées et aux acteurs locaux reconnus comme légitimes.
- Appliquer une typologie des crises et une matrice décisionnelle pour orienter l'élaboration de modèles de gouvernance adaptés au contexte et préciser la justification, la portée et la durée de l'implication des acteurs régionaux et internationaux.
- Consolider le système humanitaire fragmenté des Nations Unies en vue de constituer une entité opérationnelle unique, intégrée et redevable et, le cas échéant, remplacer le système des clusters ou le modèle de coordination pour les réfugiés par des systèmes de gestion des incidents adaptés à leur finalité.

2. Mettre fin à l'impunité: placer la redevabilité au cœur du droit international humanitaire et de la coordination de l'action humanitaire fondée sur des principes.

- Créer une Alliance mondiale pour la protection de la santé, réunissant des États, des entités des Nations Unies et des ONG, afin d'intervenir systématiquement en cas de violation des protections canalapplicables à la santé et aux soins de santé.

- Appliquer cinq principes humanitaires fondamentaux: l'humanité, l'impartialité, le principe de ne pas nuire, la solidarité et la redevabilité. La neutralité et l'indépendance demeurent des moyens essentiels, dont l'emploi dépend du contexte, pour garantir l'accès et l'acceptation.
- Utiliser les résultats sanitaires comme mesures de performance, indicateurs de conformité et éléments déclencheurs, à l'échelle du système, d'enquêtes formelles et de procédures de reddition de comptes.

3. Réformer le financement: accroître les financements prévisibles, équitables et fondés sur les besoins, en plaçant les besoins des populations touchées au centre et en soutenant la capacité d'agir des acteurs locaux.

- Créer un fonds humanitaire mondial mutualisé et indépendant, doté d'une gouvernance autonome à l'égard des agences des Nations Unies et des bailleurs bilatéraux, avec des allocations fondées sur l'évaluation des besoins et sur l'équité.
- Accroître considérablement l'assistance monétaire afin de permettre aux populations touchées de mieux maîtriser les choix qui concernent leur vie, de renforcer les économies locales et de favoriser une fourniture de l'aide plus efficiente et plus équitable.
- Intégrer l'action humanitaire aux systèmes nationaux de santé et de protection sociale, afin que les populations déplacées accèdent aux services par l'intermédiaire de ces systèmes plutôt que de structures parallèles.
- Déployer des instruments de financement innovants, notamment le financement anticipatif, le financement mixte et les solutions d'assurance couvrant les risques de catastrophe, afin de diversifier et de stabiliser le financement.

4. Garantir la santé pour tous: assurer la continuité de soins de santé équitables, sûrs et ancrés localement, en mettant l'accent sur les populations les plus à risque.

- Fonder les réponses sanitaires sur le droit à la santé, en accordant la priorité à l'équité et aux services essentiels pour les populations les plus à risque, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- Garantir la continuité, la qualité et la sécurité des soins, en fournissant des services essentiels fondés sur les besoins et adaptés au contexte.
- Garantir la protection des soins de santé et des personnels de santé comme un droit non négociable, la responsabilité de cette protection étant partagée entre les États, les acteurs non étatiques et l'écosystème humanitaire.
- Intégrer dès le départ la résilience climatique et déployer les technologies, y compris l'intelligence artificielle, avec des garanties appropriées en matière d'équité, de protection des données et de supervision humaine.

Actions Prioritaires pour les Populations Touchées

1. Accéder aux soins et connaître vos droits

- **Sachez que vous avez droit à des soins de santé gratuits, impartiaux et accessibles**, quels que soient votre nationalité, votre statut de personne déplacée, votre religion ou votre appartenance politique. Les organisations humanitaires sont tenues de fournir des soins sur la seule base des besoins.
- **Sollicitez des soins auprès des agents de santé communautaires, des structures sanitaires locales, des unités mobiles de santé et des autres services disponibles.** Lorsque des systèmes nationaux de santé et de protection sociale existent — y compris des régimes d'assurance maladie — vous pouvez avoir le droit d'y être intégrés; plaidez en faveur de votre inclusion plutôt que d'accepter d'être orientés vers des services distincts et parallèles.
- **Comprenez que les attaques contre les établissements de santé, les personnels de santé et les transports sanitaires sont contraires au droit international.** Vous avez le droit d'accéder aux soins en toute sécurité, et les personnels de santé ont le droit de vous soigner sans craindre de représailles.
- **Signalez tout refus de soins ou toute attaque contre les soins de santé aux autorités sanitaires locales, aux organisations humanitaires ou aux représentants communautaires.** Ces signalements sont importants: ils contribuent à réunir les éléments de preuve nécessaires à la redevabilité.

2. S'engager et renforcer les systèmes de santé locaux

- **Soutenez les agents de santé communautaires, les réseaux d'entraide, les cliniques mobiles et les initiatives locales de santé.** Ils constituent souvent les sources de soins les plus fiables et celles auxquelles les communautés font le plus confiance; leur fonctionnement dépend de l'engagement communautaire.
- **Contribuez, dans la mesure du possible, à la promotion de la santé, à la prévention des maladies et au soutien entre pairs au sein de votre communauté.** Les savoirs et l'action au niveau local sauvent des vies.
- **Partagez avec les agents de santé communautaires et les organisations humanitaires vos connaissances locales sur les risques sanitaires liés au climat** — profils saisonniers des maladies, cycles d'inondation ou de sécheresse et risques liés à la chaleur. Ces connaissances sont essentielles aux mécanismes d'alerte précoce et à la préparation, mais sont souvent absentes des systèmes officiels.
- **Participez aux structures communautaires de gouvernance de la santé lorsqu'elles existent**, notamment aux comités locaux de santé ou aux dispositifs de représentation communautaire au sein des organes de coordination. C'est par ces canaux que les priorités des communautés influencent les décisions.
- **Si vous êtes un professionnel de santé déplacé ou réfugié, plaidez en faveur de voies d'accès à l'exercice professionnel.** Vos compétences sont importantes et souvent sous-utilisées.

3. Signaler les problèmes et exiger la redevabilité

- **Utilisez, lorsqu'ils existent, les mécanismes de plainte et les dispositifs permettant de faire part de vos observations pour signaler des soins de mauvaise qualité, des lacunes dans les services ou des comportements répréhensibles.**

Lorsqu'aucun mécanisme de ce type n'existe, mobilisez-vous avec d'autres pour demander sa mise en place.

- **Organisez-vous avec d'autres pour exiger la transparence:** qui prend les décisions concernant vos soins de santé? Comment les ressources — notamment les financements et les fournitures — sont-elles allouées? Quels résultats sont obtenus? Ce sont des questions légitimes que vous avez le droit de poser.
- **Documentez les interruptions de services**, les attaques contre les établissements de santé et les refus de soins. Cette documentation est essentielle à la redevabilité aux niveaux local, national et international.
- **Exigez que les résultats sanitaires** — et pas seulement les activités menées ou les dépenses engagées — servent à déterminer si la réponse fonctionne.

4. Promouvoir l'inclusion et protéger les plus vulnérables

- **Veillez à ce que les personnes les plus à risque** — notamment les femmes et les filles, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les autres groupes marginalisés — soient effectivement représentées dans les structures communautaires de santé et les processus décisionnels, et que leur voix et leurs besoins y soient pris en compte.
- **Exigez que les programmes humanitaires de santé prennent en compte les aléas climatiques propres à votre contexte** — notamment les effets des inondations, de la chaleur, de la sécheresse et des flambées épidémiques sur l'accès aux soins — et que les plans d'adaptation climatique soient élaborés avec les communautés touchées.
- **Soutenez les programmes d'assistance monétaire lorsqu'ils existent:** l'aide en espèces peut vous redonner la maîtrise de vos choix quant à la manière de répondre à vos besoins, soutenir les économies locales et faciliter votre accès aux soins.
- **Contestez la discrimination et l'exclusion au sein des communautés.** Des résultats sanitaires équitables supposent l'inclusion de tous, notamment des personnes dont les besoins sont le plus facilement négligés.

5. Adopter une approche critique à l'égard de l'intelligence artificielle et des outils numériques

- **Renseignez-vous sur les outils d'intelligence artificielle et de santé numérique:** où sont-ils utilisés, qui contrôle les données, qui peut y accéder et quelles garanties sont en place?
- **Faites valoir votre droit de propriété et de contrôle sur vos données personnelles de santé. Ne présumez pas que les données recueillies à votre sujet sont protégées:** demandez des précisions sur la manière dont elles sont utilisées et stockées.
- **Signalez les risques, erreurs ou usages abusifs des outils numériques** par tout canal de signalement disponible. En l'absence d'un tel canal, adressez-vous aux représentants de la communauté ou aux organisations humanitaires.
- **Exigez que les outils numériques utilisés dans votre communauté soient sûrs, accessibles et soumis à des mécanismes de redevabilité**, et qu'ils répondent à vos besoins de santé plutôt qu'aux intérêts de ceux qui les déploient.